

Escalquens, le mardi 11 octobre 2016

Avis du Conseil des Sages sur l'aménagement du Lieu de mémoire

Monsieur le Maire a adressé au Conseil des Sages une saisine, l'invitant, dans le cadre du devoir de mémoire, à faire une étude sur le Monument aux Morts, la place autour de celui-ci ne permettant pas toujours de se recueillir dans les meilleures conditions.

Dans un premier temps, la Commission 2 Citoyenneté et Devoir de mémoire, après enquête et réflexions, a répondu à la saisine de Monsieur le Maire.

Après avoir présenté ses conclusions au Bureau, et à l'ensemble des membres du CDS en Assemblée plénière qui les ont approuvées, le texte ci-dessous a été remis à l'élu référent qui l'a communiqué à Monsieur le Maire :

« Le Conseil des Sages préconise un lieu unique du souvenir sur la place du Monument aux Morts actuel, moyennant son aménagement. Le Conseil des Sages est prêt à continuer la réflexion sur la faisabilité du projet. »

Suite à cette préconisation, présentée en Conseil municipal du 22 septembre 2015, Monsieur le Maire, par courrier du 22 octobre 2015, a remercié le Conseil des Sages pour la qualité du travail fourni, et a demandé à ce que la réflexion sur la faisabilité de l'aménagement se poursuive.

Le Conseil des Sages a alors poursuivi et terminé, comme demandé par la municipalité, la réflexion sur la faisabilité du projet, en collaboration avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute Garonne (C.A.U.E.).

Plusieurs projets ont été fournis par cet organisme, spécialisé dans l'architecture. Après observations et discussions, des remarques et suggestions ont été adressées au C.A.U.E. C'est au 4^{ème} projet qu'un accord a été trouvé.

Après écoute des rapporteurs de la Commission 2, observations et analyse du plan dressé par le C.A.U.E., le bureau du CDS d'abord, réuni le lundi 19 septembre 2016, et ensuite tous les membres du CDS réunis en Assemblée plénière extraordinaire le mardi 11 octobre 2016, ont approuvé le projet tel qu'il est proposé. En conséquence, les préconisations ci-dessous ont été votées et adoptées :

« Le Conseil des Sages avec l'aide technique du CAUE propose plusieurs idées d'aménagement, notamment l'élargissement de la plate-forme de cérémonie et une refonte de l'escalier d'accès. Le rocher du souvenir, actuellement placé dans le square du souvenir, s'inscrira dans le talus du presbytère et se trouvera ainsi placé en vis-à-vis du Monument aux Morts. »

Plans et commentaires détaillés de cet aménagement sont joints à ce rapport.

